



# FORMATION

## GESTION DES MEMBRES DIFFICILES :

### LES CAS DISCIPLINAIRES (Internet)

Inscrivez-vous au plus tard  
le 14 septembre 2018  
et profitez d'un  
**rabais de 15%**  
sur le prix régulier

#### FORMATION PAR INTERNET EN MODE WEBDIFFUSION EN DIRECT (WID)

Un jour ou l'autre, votre organisme risque de vivre une situation difficile impliquant un membre problématique. Que ce soit de l'ingérence, l'atteinte à la réputation, du harcèlement, des disputes, il faut être en mesure de bien gérer le tout afin d'éviter un litige.

Quels sont les obligations et les devoirs de l'organisme envers son membre? Quels sont les devoirs et les obligations du membre envers l'organisme dont il fait partie? Peut-on sanctionner un membre fautif? Comment le faire sans enfreindre la loi?

#### Le but et le déroulement de l'activité

Cette activité de formation offre aux gestionnaires et administrateurs de conseils d'administration des informations et des pistes de solutions pour éviter de se retrouver aux prises avec des situations problématiques impliquant un membre difficile, et pour gérer de telles situations. Le formateur exposera divers cas impliquant un membre difficile, qu'il soit un enfant ou un adulte, et abordera notamment les divers motifs de sanction, les étapes du processus disciplinaire, la règle de justice naturelle, et les recours possibles.

Après la présentation, vous aurez la chance de poser vos questions afin d'approfondir le sujet si nécessaire.

**Cette activité s'adresse à tous les gestionnaires employés ou bénévoles, ainsi qu'aux administrateurs de Conseil.**

#### VOTRE FORMATRICE

##### ME SABRINA ST-GELAIS, LL.B

Me St-Gelais a obtenu son baccalauréat en droit de l'Université Laval en 2003, et est membre du Barreau depuis 2004. Elle consacre une grande partie de sa pratique au litige en matière de droit civil, de droit du travail et de droit associatif. Elle fait partie de l'équipe du Service juridique du Regroupement et de son Centre et agit comme conseillère en matière de droit corporatif appliqué aux organismes sans but lucratif.

**Endroit :** Par Internet. Vous recevrez vos codes d'accès quelques jours avant la formation

**Coût :** RLSQ 65 \$ +taxes    CQSA 75 \$ +taxes    Non membre 120 \$ +taxes

**Inscription et paiement en ligne** [ICI](#)

**VEUILLEZ consulter la politique d'annulation lors de votre inscription.**

#### DATE

##### Montréal

Mardi 12 février 2019

11 h 30 à 13 h 30

Date limite d'inscription

Mardi 5 février

[Inscrivez-vous en ligne](#)

[www.loisirsport.qc.ca](http://www.loisirsport.qc.ca)



Pour les gestionnaires et  
les membres des CA

FORMATION

OSBL